

# SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

## Retour sur une période uqamienne compliquée...

// MICHÈLE NEVERT

### Un bilan affligeant

La plupart devraient en convenir, l'an passé a été une année difficile. Parallèlement aux déprimantes compressions budgétaires gouvernementales appliquées sans grande protestation par l'administration de l'UQAM, le conflit entre les étudiantes, étudiants employés et la direction s'est étendu une grande partie de l'année provoquant chez le corps enseignant une surcharge de travail et une incapacité à dispenser certains cours de même qu'à mener adéquatement de nombreux projets de recherche et de création.

Il aura fallu quelques mois pour se rendre à l'évidence que persistait à la tête de l'UQAM une volonté de ne point négocier avec ce groupe de la communauté uqamienne. Malgré les résolutions, les lettres et les pétitions du corps professoral et des chargées, chargés de cours la conjurant de le faire, la direction de l'université n'a jamais modifié le rythme des séances de négociation avec le SÉTUE préférant laisser pourrir la situation, et convaincue vraisemblablement qu'à la longue ses membres finiraient par plier. On connaîtra au fil des mois l'importance des plaies restées ouvertes et leurs conséquences à long terme alors qu'il aurait suffi d'établir le principe d'un pourcentage d'heures de correction lié à un nombre de cours minimum pour répondre à l'inquiétude grandissante des étudiantes, étudiants voyant leur gagne-pain diminuer dangereusement avec l'accumulation des compressions. ► p. 2

298  
septembre 2016

### SOMMAIRE //

- RETOUR SUR UNE PÉRIODE UQAMIENNE COMPLIQUÉE... michèle nevert -1
- CE QUE LA DIRECTION ENTEND PAR « NÉGOCIÉ » henriette bilodeau -5
- DES GAINS POUR LES PROFESSEURES, PROFESSEURS DE L'ÉNAP max roy -7
- BOURSES D'ÉTUDES DU SPUQ 2016-2017 -7
- LE PLAN IMMOBILIER RISQUE DE PESER LOURD SUR LA MISSION DE L'UQAM louis martin-8
- UNE DÉCISION ILLÉGALE DU DOYEN PALLAGE LOURDE DE CONSÉQUENCES POUR L'ESG alain brouillard -9
- L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE AU FORUM SOCIAL MONDIAL 2016 max roy -9
- ARRIVÉES ET DÉPARTS -10

CE QUE LA DIRECTION ENTEND  
PAR « NÉGOCIÉ »// 5

Devant la stupéfiante inertie qui a perduré de longues semaines, on a pensé longtemps qu'il y avait dans ce dossier, comme dans d'autres, une divergence de points de vue au sein de la direction qui rendait de ce fait toute prise de décision impossible. Comment comprendre autrement la négligence manifestée à l'endroit de projets subventionnés qui imposent la participation d'assistantes, d'assistants pour se réaliser ? Que dire de l'apparent je-m'en-foutisme vis-à-vis de cours dont le mode d'apprentissage nécessite auprès des étudiantes, étudiants la présence et le soutien de camarades plus expérimentés ? Que penser enfin de cette absence de sollicitude – certains ont parlé de mépris – pour ceux et celles qui soudain se retrouvaient tout à la fois paralysés et submergés dans leur travail !...

### Une négociation factice

Au fil des semaines, les représentantes et les représentants du SPUQ ont été confrontés à une stagnation analogue de leur propre négociation. Rien de véritablement probant ne sera sorti, en effet, des dix-sept (17) séances de négociation conduites pourtant sous le sceau de la conciliation, et ce, malgré la reprise du processus relancé par la rencontre de la présidente du SPUQ et du recteur. Aussi, d'autres hypothèses allaient-elles être émises jusqu'à imaginer que, derrière la réalité des dissensions connues au sein de la direction, se terrait un objectif commun ne correspondant en rien, par ailleurs, aux propos d'ouverture au dialogue et au maintien de la collégialité tenus en public par le recteur...

L'année précédente (novembre 2014), le SPUQ avait relevé et dénoncé le parti pris inattendu de la direction d'en finir avec le mode de négociation habituel de l'UQAM. (Dans ce but, rien de tel, d'ailleurs, que de former une équipe de négociatrices, négociateurs composée de personnes externes à la haute direction – pas de vice-rectrice, vice-recteur à la table –, ignorantes du processus de négociation, voire détachées des habitudes uqamiennes !) De fait, les changements imposés au mode de fonctionnement n'ont pas laissé de surprendre, choquer et même exaspérer les membres du Comité de négociation syndical, impuissants devant l'obstination entêtée de la partie patronale à refuser d'argumenter et contre-argumenter sur la mission et la spécificité du travail universitaire ou le fonctionnement de l'Université.

La stratégie dite patronale (et qui pour l'heure n'a jamais aussi bien porté son nom) s'est donc vite résumée au dépôt d'un projet qui, en partant, ne répondait en rien aux éléments du projet syndical et, par la suite, à opposer un refus systématique aux propositions et contre-propositions syndicales. De bonne foi, allant bon gré mal gré et en désespoir de cause de reculs en reculs – mais toujours en vain – au sein d'un projet discuté, amendé et voté à l'unanimité par l'Assemblée générale, les membres du comité syndical arrivaient à la conclusion que la direction n'entendait pas réellement négocier. Le projet que celle-ci avait déposé s'avérait dans les faits non négociable; et celui voté par le corps professoral, comme les raisons qui l'avaient motivé, lui importaient peu... En outre, et contrairement à l'habitude, les revendications patronales ne tendaient pas à améliorer le rendement et les résultats de l'institution (et moins encore les conditions de travail de ses membres); leur but consistait en la transformation du

mode de gestion collégial cher à l'UQAM en système traditionnel, hiérarchique.

### L'opposition entre deux modes de gestion de l'Université

Le gouffre qui sépare l'objectif des deux projets (syndical et patronal) encore sur la table, après plus de soixante-quatre (64) séances de négociation, est pour le moins considérable... Du côté du SPUQ, l'élaboration du projet s'était effectuée en toute transparence, sur une longue période, et selon deux grandes priorités. En premier lieu, et sur le plan des conditions de travail, la prise en compte de la conciliation vie professionnelle/vie privée dans la mesure où il est patent que le stress et les épuisements professionnels sont en augmentation à l'UQAM et que, d'autre part, les professeures et professeurs engagés depuis les dix (10) dernières années y accordent une très grande importance. En second lieu, et sur le plan de la gestion uqamienne, dont le corps professoral est un moteur incontestable depuis la fondation de l'Université, des précisions et un recadrage systématique de tous les articles liés aux différents postes à responsabilité académique, compte tenu du changement de statut des doyens, doyennes et d'un impact possible de ce dernier sur l'autonomie et la souveraineté des unités de base. Une contrainte avait par ailleurs accompagné les débats et les réécritures : les précisions et les aménagements proposés à la convention collective devaient conduire à un allègement et à une facilitation du fonctionnement de l'institution et ne pas nuire à la productivité académique.

Des comptes rendus effectués comme des propos rapportés par les deux comités de négociation, on a compris rapidement que seule la question du mode de gestion et de sa transformation importe réellement à la direction, les compressions budgétaires lui fournissant le prétexte pour balayer du revers de la main toute clause à incidence financière. Or, toute l'année, séance après séance, elle aura fait courir le bruit et reproché à la partie syndicale de ne (vouloir) traiter que d'une question relevant précisément de la gouvernance : celle des doyens, doyennes. Que les représentants, représentantes du SPUQ expliquent et démontrent à ce propos à leurs instances qu'il n'en était rien, ou qu'il s'époumonent à faire remarquer que, depuis la création des Facultés, les doyens et doyennes sont mentionnés dans un très grand nombre de clauses de la convention n'aura rien changé à la détermination de certains de mettre en doute la parole du syndicat lorsqu'il faisait état du blocage de la partie patronale.

C'est dire aussi qu'autour des rôles et responsabilités des doyens, doyennes – toujours à négocier – se joue l'essentiel des changements que veut apporter la direction au mode de gouvernance de l'UQAM.

### Qui servent les doyennes, doyens ?

De fait, l'expérience facultaire des derniers mois donne à songer sur l'évolution de la gouvernance uqamienne et ses conséquences. Car si l'on nous a vendu l'intérêt d'un changement de statut des doyens, doyennes comme la possibilité revendiquée de davantage d'autonomie pour les unités de base, d'une meilleure prise en compte



de leurs spécificités et d'une plus grande défense de leurs besoins, force est de constater, les exemples s'accumulant, que c'est à l'inverse que l'on assiste. Il suffit pour s'en convaincre de songer au constat d'impuissance du doyen de la Faculté de communication incapable d'imposer le projet de l'École des langues (voté pourtant à l'unanimité par le Conseil académique), au rappel à l'ordre (justifié) du doyen de l'École des sciences de la gestion convié à se souvenir qu'un cadre obtempère ou démissionne, ou encore au fonctionnement de celui des Sciences surfant allègrement par dessus les prérogatives du comité de programme, de l'assemblée départementale et même du conseil académique.

Soutiens volontaires de la haute direction ou sans pouvoir réel vis-à-vis d'elle, qu'ils agissent individuellement ou en groupe – ils décident parfois (souvent?) dit-on et d'un commun accord des dossiers qui seront présentés ou pas à la Commission des études –, les doyens et les doyennes cherchent à instaurer leur pouvoir en le prélevant sur celui de la base plutôt que de l'aspirer en haut lieu. Ainsi, le *bottom-up* que chantait à tout va le recteur pour séduire ses électeurs et électrices se retourne-t-il comme une crêpe pour substituer au modèle collégial uqamien la structure hiérarchique des universités traditionnelles.

### Le recteur et les syndicats

Cette nouvelle façon de procéder à l'UQAM qui cherche à s'implanter par tous les moyens rencontre a fortiori un obstacle majeur avec les conventions collectives et la présence active des syndicats. Pour combattre ces derniers, la stratégie employée repose sur deux tentatives vieilles comme le monde : diviser et décrédibiliser. Une troisième voie est apparue, cependant, ces derniers mois : ignorer ! Car ils sont nombreux les courriers qui vont rester lettres mortes (et ne parlons pas des résolutions qui, depuis le départ de Claude Corbo, ne reçoivent plus d'accusés de réception). À l'évidence, le recteur refuse de répondre aux exécutifs syndicaux et peut-être même craint-il de les affronter à l'occasion de la traditionnelle conférence d'ouverture (reportée puis annulée au profit de rencontres vraisemblablement moins menaçantes dans les facultés où des doyens cherchent parfois à limiter les sujets de débats).

Mais par delà la réaction d'un chef d'institution sans doute blessé à force de critiques et de désaveux, se cache une fois encore une autre vision de l'UQAM que celle profondément démocratique de sa fondation. Si les membres de la direction se targuent d'être des professeurs, professeures (oubliant que de l'être sous-entend aussi des conditions de travail et un salaire particuliers), tout se passe comme si les officiers du SPUQ devaient être ramenés, pour leur part, à la fonction syndicale traditionnelle de défense des conditions de travail.

### Pourquoi chercher à affaiblir le SPUQ...

Avec l'espoir secret puis finalement avoué par la porte-parole patronale de modifier les relations de pouvoir au sein de l'institution, la direction veut transformer également la fonction du syndicat des professeurs, professeures de l'UQAM. Le mode de gouvernance étant étroitement lié à la convention collective du SPUQ (il en est

l'ossature, elle le fonde et le défend) il faut, afin que la direction parvienne à ses fins, modifier ou plus exactement exclure les articles de la convention qui portent le modèle collégial uqamien. L'entreprise, toutefois, n'est pas aisée d'autant que beaucoup – fort heureusement – y sont profondément attachés ou sont séduits par lui, y compris parmi les professeures, professeurs engagés ces dix dernières années.

Aussi on ne s'étonnera pas qu'une stratégie de désinformation ait traversé les mois quasiment sans répit. Bien avant, déjà, avait circulé parmi les directrices et directeurs de département, entre autres, que les comptables avaient quitté le comité finance du SPUQ par désaveu de ses calculs alors que, tout au contraire, le comité en question en attirait de nouveaux. Plusieurs mois plus tard, cependant, l'attaque la plus insidieuse à l'endroit du syndicat des professeurs et professeures va concerner une fois de plus le fonctionnement uqamien et coïncider tout naturellement avec une clause essentielle de la convention collective.

Organe central et majeur de l'Université, la Commission des études (CE), puisque c'est d'elle qu'il s'agit, a vu son fonctionnement bousculé avec l'arrivée de sept représentantes, représentants supplémentaires de la direction en son sein. Qui plus est, le règlement qui permet au Conseil d'administration d'outrepasser les décisions de la Commission des études (déjà employé par le recteur Claude Corbo lorsque celles-ci ne correspondaient pas à son point de vue) sera activé à quelques reprises ces derniers mois. Plusieurs parmi les commissaires professoraux en seront outrés.

Mais c'est par un autre biais que le pouvoir de la Commission des études allait être remis en question. Se fondant sur l'opposition des professeurs, professeures à des modifications concernant plusieurs politiques et règlements, la direction (élargie) accusera les commissaires d'être manipulés (?!?) par les officiers du syndicat; certains de ses membres allant même jusqu'à décréter dysfunctionnelle l'instance académique. Ce faisant, la direction, qui cherche à bloquer toute discussion sur la présence non conventionnée et de plus en plus active des sept doyens, doyennes à la Commission des études, détourne les interrogations légitimes qui touchent son fonctionnement sur celui du syndicat. Et dans l'élan, elle laisse dans l'ombre le fait que c'est précisément elle qui agit d'un seul bloc, selon la vieille coutume de la solidarité ministérielle imposée par Claude Corbo...

### Un corps professoral profondément uqamien...

Quoi qu'il en soit des tentatives de déstabilisation du SPUQ, elles n'ont pas empêché l'engagement profond du corps professoral à l'égard de la mission de l'UQAM, et ce, malgré des divergences à propos des revendications étudiantes ou de leurs modes d'action, des frais de scolarité et de l'accessibilité aux études supérieures, ou encore de la gestion budgétaire à l'UQAM comme des pressions à effectuer dans le cadre de la négociation de la convention collective.

Si les désaccords sont dans les faits à l'image des tensions qui règnent dans la société et des débats qui la traversent, un tel constat pourrait laisser craindre une division du corps professoral, d'autant



que la crise vite enrayée de l'ESG durant l'hiver a accentué tout à coup la possibilité d'une implosion. Or, le corps professoral est toujours rallié autour d'enjeux cruciaux : la singularité de l'UQAM, son ouverture à la diversité et à la nouveauté et sa contribution à la collectivité.

En font la preuve les nombreuses capsules vidéos (52) tournées par le SPUQ durant l'année (« Pourquoi j'ai choisi l'UQAM; Pourquoi choisir l'UQAM »), lesquelles témoignent justement d'un attachement et d'une vision commune de notre Université. Par delà les générations et les cultures disciplinaires, le ciment qui soude le corps

professoral uqamien a toujours pour noms « collégialité », « autonomie », « enjeux sociaux », « innovation ».

C'est pourquoi, nul ne devrait céder à l'avenir à la morosité ambiante qui a régné sur l'UQAM ces derniers mois. Le corps professoral a fait entendre sa voix à plusieurs reprises. Il a refusé le projet déposé par la direction de l'Université sans pour autant déclencher une grève qu'il a craint nocive pour l'UQAM et sa réputation. Cette appréhension a été entendue par tous les membres du SPUQ; à la direction de l'UQAM d'entendre cette fois que le modèle uqamien doit perdurer. □

## CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ 2016-2017

### COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente, *Michèle Nevert*, Département d'études littéraires  
1<sup>er</sup> vice-président, *Michel Laporte*, École supérieure de théâtre  
2<sup>e</sup> vice-présidente, *Henriette Bilodeau*, Dép. d'organisation et ressources humaines  
3<sup>e</sup> vice-présidente (session d'hiver), *Peggy Davis*, Département d'histoire de l'art  
Trésorier, *Mario Houde*, Département des sciences biologiques  
Secrétaire général, *Louis Martin*, Département d'histoire de l'art

### REPRÉSENTANTE, REPRÉSENTANTS DE FACULTÉ

Arts, *Ève Lamoureux*, Département d'histoire de l'art  
Communication, *Carey Nelson*, École de langues  
Science politique et droit, *Francis Dupuis-Déri*, Département de science politique  
Sciences, *Christophe Hohlweg*, Département de mathématiques  
Sciences de l'éducation (session d'hiver), *Frédéric Fournier*, Département de didactique  
Sciences de la gestion, *Francisco Villanueva*, Dép. d'organisation et ressources humaines  
Sciences humaines, *Stéphane Bernard*, Département de géographie

### CONSEILLERS

Alain Brouillard, conseiller syndical et procureur du SPUQ FP-CSN  
Max Roy, conseiller, Département d'études littéraires

# BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM  
BUREAU A-R050  
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014  
COURRIEL : [spuq@uqam.ca](mailto:spuq@uqam.ca)

SITE INTERNET :  
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//  
Henriette Bilodeau  
Alain Brouillard  
Louis Martin  
Michèle Nevert  
Max Roy

## CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 8 SEPTEMBRE

12 H 30, J-M400

PAVILLON JUDITH-JASMIN



# Ce que la direction entend par « négociier »

// HENRIETTE BILODEAU – 2<sup>e</sup> vice-présidente,  
membre du Comité de négociation du SPUQ

## Bref rappel

À la suite de la décision de la conciliatrice, madame Louise Létourneau, de suspendre les rencontres de conciliation le 12 avril dernier, une rencontre a été sollicitée par la présidente du syndicat des professeures et professeurs auprès du recteur de l'UQAM dans le but de dégager les bases pour une reprise de la conciliation. Lors de cette rencontre, qui s'est tenue au ministère du Travail le 20 avril 2016, la présidente du SPUQ s'est engagée à demander au comité syndical de négociation de prendre en compte les difficultés financières de l'UQAM dans la négociation tandis que le recteur de son côté s'est dit ouvert à des propositions du comité de négociation syndical en matière de gestion collégiale. Cette rencontre a donné lieu à un communiqué conjoint du recteur et de la présidente du SPUQ destiné à l'ensemble du corps professoral. À la suite de ce communiqué, quatre nouvelles rencontres de conciliation ont été fixées, les 12 et 26 mai, le 14 juin et le 6 juillet.

## Reprise de la conciliation

La rencontre du 12 mai a permis de réamorcer le processus de conciliation par un retour sur certains points spécifiques de l'*Offre globale et finale* de la direction en date du 31 mars puisque notre examen avait révélé certaines incongruités concernant des clauses ayant déjà fait l'objet d'une entente selon nos notes des séances antérieures. Il était donc impératif que les parties s'entendent et confirment les clauses convenues avant d'aborder cette nouvelle phase de conciliation. Cela étant fait, comme la partie patronale n'avait pas de nouvelles propositions à présenter, le travail s'est poursuivi par la présentation de propositions syndicales sur des clauses où il y avait une possibilité de rapprochement entre les parties. À la fin de cette rencontre, il a été entendu que lors de la séance suivante (26 mai), les représentants de la direction donneraient leurs réponses aux documents déposés en séance par la partie syndicale.

En prévision de la séance du 26 mai, le Comité de négociation a préparé de nouvelles propositions qu'il a regroupées en six blocs thématiques intégrant aussi les propositions déposées le 12 mai. Dans l'esprit des échanges entre la présidente du SPUQ et le recteur, les propositions visaient à réduire les pressions financières sur la direction en revoyant à la baisse le nombre de postes demandés jusqu'en 2020 et révisaient certaines clauses normatives relatives à la gestion participative. Le Comité a fait parvenir à l'administration, dès le 20 mai, deux documents (Bloc I. Gestion participative; Bloc II. Postes) dans lesquels il retirait certaines demandes, acceptait des demandes de l'administration, maintenait certaines de ses demandes et faisait de nouvelles propositions à titre de compromis.

## Une première série de refus dès la 2<sup>e</sup> séance

La seconde rencontre, le 26 mai, s'est révélée très décevante. La direction a refusé la quasi-totalité des propositions syndicales relatives à la gestion financière et à la gestion participative qui sont au cœur du projet syndical, comme l'Assemblée générale du SPUQ l'a réitéré à plusieurs reprises. Entre autres, la direction refuse toujours de préciser le mandat des vice-doyennes, vice-doyens de faculté et de procéder à leur élection par le corps professoral comme c'est le cas pour toutes et tous les titulaires de fonction académique, préférant laisser la définition des responsabilités de cette importante fonction facultaire à la discrétion des doyennes, doyens dans chaque faculté.

Pour ce qui est du mandat des comités de programmes, alors que le Comité syndical proposait un nouveau texte afin de répondre à certaines objections formulées précédemment à la Table de négociation, l'administration a proposé de reproduire des extraits du texte des règlements 5 et 8 à cet effet, qui précisent les « *principales responsabilités* » du comité de programme(s) « *en conformité avec les règlements, procédures et politiques de l'Université* ».

Cela est selon nous très problématique et risqué, car l'administration maintient son refus d'écrire dans la convention son engagement à respecter ses règlements et politiques. Nous sommes ainsi loin des garanties recherchées, inscrites dans la convention collective, pour consolider cet aspect fondamental de la gestion participative qui reflète un modèle ascendant des décisions académiques à partir des unités de base.

Quant aux propositions syndicales visant, dans la logique de ce modèle ascendant, à préciser les responsabilités académiques des doyennes, doyens de faculté dans la convention collective, la réponse de la direction est demeurée inchangée (proposition du 31 mars 2016); nous disant que ce qui était inscrit dans la convention collective actuelle sur les doyennes, doyens se retrouvait dans les règlements et politiques de l'Université. Il y a lieu d'être inquiet, puisque nous observons depuis plus d'un an des modifications régulières aux politiques et règlements de l'UQAM.

Par ailleurs, l'administration accepte de s'engager, dans le cadre d'une lettre d'entente valable uniquement pour la durée de la convention collective, à ne pas modifier les fonctions des titulaires de direction académique afin de les retirer de l'unité d'accréditation. Encore ici, cela apparaît problématique pour le Comité syndical étant donné le statut que l'employeur entend donner à ce type de lettre d'entente; des « *remarques préliminaires* » déposées par la partie patronale au début de la séance du 6 juillet confirmant par écrit cette appréhension : « [...] *il est à noter que toutes les lettres d'entente de portée générale et modifiant la convention collective sont considérées obsolètes par l'employeur puisque venant à échéance en même temps que la convention collective* ».

Pour ce qui est du deuxième document, transmis préalablement par le syndicat et portant sur les postes, il n'a fait l'objet d'aucun commentaire par la partie patronale

qui a associé cet aspect aux considérations financières qui devraient être abordées ultérieurement.

Globalement, que ce soit pour les propositions présentées lors de la séance précédente ou celles des documents transmis le 20 mai, la réaction de la partie patronale s'est bornée pour l'essentiel à réitérer son « *Offre globale et finale* » du 31 mars 2016, y ramenant constamment la partie syndicale à titre d'unique document de référence, comme si cette dernière n'avait pas présenté de son côté de nouvelles propositions. La porte-parole patronale y faisait même référence en termes de « *statu quo* de l'offre du 31 mars », créant à un certain moment une confusion autour de l'emploi du terme « *statu quo* » que nous avons jusqu'alors associé au texte de la convention collective actuelle.

Dans ce contexte, se heurtant à une telle attitude et en l'absence d'ouverture de la partie patronale sur deux points majeurs sur la base desquels le syndicat comptait relancer la négociation et avait espoir de parvenir à une entente, il est apparu difficile de poursuivre le jour même la séance de négociation. À la fin de la journée, à l'occasion d'une rencontre entre les porte-paroles et la conciliatrice, la représentante de la direction a indiqué qu'elle souhaitait recevoir un dépôt global du SPUQ et non une partie, comme ce fut le cas pour la gestion participative et le cadre financier sous l'angle des postes, demandant que lui soient déposées nos propositions pour le 13 juin. À ce moment, il a été convenu que la séance prévue pour le 14 juin devait être annulée.

Le lendemain de cette séance décevante, le Comité de négociation faisait parvenir au corps professoral un message au ton laconique : « *Le jeudi 26 mai 2016 a eu lieu la 16<sup>e</sup> rencontre de conciliation en présence de la conciliatrice. Les négociations se poursuivent et une prochaine rencontre a été fixée au 6 juillet prochain.* »

### « *Avancez en arrière...* » ou la suprématie de l'offre globale et finale du 31 mars 2016

La séance de conciliation du 6 juillet s'est déroulée en présence d'un conciliateur

remplaçant, monsieur Donald Tremblay, la conciliatrice désignée n'étant pas disponible. Cette rencontre a débuté par une brève séance à la Table au cours de laquelle la porte-parole patronale a distribué et présenté un texte de « *Remarques préliminaires* » qui a donné le ton dès le départ : « *L'employeur a déposé une offre finale et globale au syndicat lors de la séance de conciliation du 31 mars 2016. Cette offre doit donc être lue comme un tout et est indivisible. Il est donc inexact de prétendre à un "accord des parties" concernant certaines clauses prises individuellement. [...] La note inscrite à la page 6 de l'offre finale déposée le 31 mars est à cet effet : "Le rejet de cette offre pourra entraîner le retrait de tout ou partie des propositions". Cette rectification concernant l'énoncé d'une entente ou d'un accord s'applique à tout le document syndical* ».

Le document syndical dont il est ici question est celui que le SPUQ a fait parvenir à l'administration le 17 juin. Ce document comportait six blocs :

- Bloc I : Gestion participative;
- Bloc II : Postes;
- Bloc III : Engagement et permanence;
- Bloc IV : Tâche professorale et soutien à son accomplissement;
- Bloc V : Congés pour responsabilités parentales et familiales;
- Bloc VI : Retraite.

Pour la partie patronale, « *le document syndical transmis est manifestement incomplet puisque ne répondant pas à l'intégralité de l'offre globale et finale de l'employeur* » (Remarques préliminaires). C'est pourquoi la discussion s'est poursuivie entre les porte-paroles où Michel Laporte a dû démontrer à M<sup>e</sup> Martine Sauvé que le dernier dépôt syndical était complet et qu'aucune clause n'était oubliée. Ce dépôt s'est avéré quasi complet après examen, le dossier financier demeurant pour nous à compléter au terme du processus de négociation sur les six blocs présentés, notamment sur la question salariale pour laquelle une première contre-proposition syndicale avait déjà été faite le 22 mars 2016, sans nouvelle réponse patronale depuis cette date.

Dans l'après-midi, l'ensemble des membres de la Table se sont réunis afin d'entendre les réactions de la direction au dépôt syndical. Le Comité de négociation du SPUQ a entendu défiler une à une les clauses qui toutes ont été rejetées via le maintien de l'offre du 31 mars ou un retour au *statu quo* de la convention actuelle. Lors des discussions, la porte-parole de la direction a clairement indiqué que la position de la direction était celle présentée dans le dépôt de l'*Offre globale et finale* datant du 31 mars 2016 et que rien n'avait changé à cet effet. Le porte-parole syndical s'est dit surpris et ne pas comprendre ce revirement de la direction puisqu'il avait rencontré par hasard, avec notre conseiller syndical (M<sup>e</sup> Alain Brouillard), le recteur en compagnie du vice-recteur René Côté qui se disait ouvert à négocier. Il a rappelé que cette *Offre globale et finale* a été rejetée à deux reprises par l'Assemblée générale des professeurs et professeuses et que nous attendions de nouvelles propositions. La séance a pris fin sur cette note.

La période des vacances ayant ralenti les activités dans tous les secteurs, dont le ministère du Travail, aucune nouvelle date de conciliation n'est actuellement prévue.

En somme, ce nouveau chapitre de la conciliation conduit à se demander ce qu'est négocié pour les membres de la direction. D'un point de vue expérientiel, il semble que la négociation du côté de la direction consiste à maintenir sa position et à nous amener à renoncer à nos demandes et acquis afin que nous nous conformions à ses propositions. Nous sommes loin du modèle gagnant-gagnant et de la recherche conjointe de solutions à des problèmes qui concernent l'ensemble de l'Université et de son corps professoral en particulier. □



# Des gains pour les professeures, professeurs de l'ÉNAP

// Max Roy – Département d'études littéraires et conseiller auprès du Comité exécutif

Les conventions collectives de plusieurs syndicats de professeures, professeurs dans le réseau de l'UQ ont été renouvelées au cours des dernières années. Tandis que les négociations piétinent à l'UQAM et que la direction maintient, depuis des mois, une offre dite « Globale et finale », des ententes conclues ailleurs constituent des gains pour le corps professoral. Il en va ainsi, pour nos collègues de l'Association des professeurs et professeures de l'École nationale d'administration publique (APPENAP).

Une nouvelle convention signée en 2014 établit les termes de leur contrat de travail depuis 2012 jusqu'en 2017. Cette entente maintient un principe pour l'ouverture de postes permanents, soit un poste pour 18 EETP. Parmi les clauses à incidence financière, la convention inclut encore, pour les professeures, professeurs à temps plein, un fonds de soutien aux activités académiques. Ce montant, qui se situait

à 2 900 \$ en 2012-2013, est majoré de 100 \$ pour chaque année d'application de la convention. De même, il était prévu de faire passer de 10 000 \$ à 12 000 \$ les frais remboursés pour un congé sabbatique d'une durée de 12 mois.

Quant à la structure et à l'ajustement des échelles salariales, la convention collective des professeures, professeurs de l'ÉNAP stipulait, dès 2013, une augmentation de la valeur des premiers échelons pour une progression salariale plus rapide chez les professeurs adjoints (catégorie 2) et l'ajout de deux échelons à l'échelle salariale à chacune des catégories 3 (agrégé) et 4 (titulaire). De plus, la professeure, le professeur situé au maximum de l'échelle se voit attribuer un échelon par année jusqu'au nouveau maximum. Pour leur part, les salaires ont été haussés, soit de 1,25 % en juin 2012, de 1,5 % en mai 2013, de 2,0 % en mai 2014 et de 2,0 % en mai 2015.

Certes, l'APPENAP a aussi fait des concessions. Ainsi, la « charge normale

d'un professeur » est passée de 21 à 25 « étudiants par groupe-cours en moyenne sur une base annuelle ». Pour leur part, les « compensations forfaitaires » ont diminué pour les prises de retraite entre 60 et 64 ans, alors qu'elles ont augmenté à 65 et 66 ans.

Si la situation reste très inquiétante dans l'ensemble des universités québécoises, on peut tout de même constater quelques améliorations aux conditions de travail de nos collègues professeures, professeurs à l'extérieur de l'UQAM, que ce soit par l'augmentation des effectifs professoraux, par un meilleur soutien financier aux activités académiques et de recherche ou encore par un rattrapage ou un ajustement salarial. Ce n'est jamais par hasard ni par exception que sont adoptées de telles dispositions. La vitalité et l'avenir de l'université dépendent essentiellement du travail et de l'engagement des professeures, professeurs. La nécessité d'un soutien véritable et continu apporté au corps professoral invalide tout argument de circonstance et tout projet à courte vue qui s'y opposeraient. □

## BOURSES D'ÉTUDES DU SPUQ 2016-2017

Depuis 1991, le SPUQ octroie chaque année, par la Fondation de l'UQAM, des bourses d'études à des étudiantes, étudiants inscrits aux trois cycles et dans toutes les disciplines. Les bourses sont attribuées en priorité sur la base de l'engagement social ou communautaire (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université) ainsi que sur la base de l'excellence du dossier universitaire. Le concours est ouvert du 7 au 27 septembre 2016.

Ces bourses (au montant total de 40 000 \$) se répartissent de la façon suivante :

- 1 bourse d'intégration à l'UQAM de 1 000 \$;
- 9 bourses de 1 000 \$ pour le 1<sup>er</sup> cycle;
- 7 bourses de 2 000 \$ pour le 2<sup>e</sup> cycle;
- 4 bourses de 4 000 \$ pour le 3<sup>e</sup> cycle.

Pour obtenir de l'information sur ces bourses, veuillez consulter le site du SPUQ à l'adresse suivante : [www.spuq.uqam.ca/profil/bourses](http://www.spuq.uqam.ca/profil/bourses). Nous vous invitons à encourager vos étudiantes, étudiants à faire une demande de bourse SPUQ.



# Le Plan immobilier risque de peser lourd sur la mission de l'UQAM

// LOUIS MARTIN – Secrétaire général du SPUQ

Quiconque a circulé à proximité de l'UQAM, au cours des derniers mois, a forcément remarqué la présence spectaculaire de grues, de machinerie lourde, de camions et de hordes de travailleurs de la construction. Travaux de consolidation du clocher; réfection de la brique au pavillon Aquin; remplacement des membranes du toit et des solins du pavillon Jasmin, puis du pavillon Aquin; rénovation complète du pavillon Saint-Denis, qui inclut le retrait d'amiante, le remplacement des fenêtres et de la toiture, la mise à niveau des systèmes mécaniques (électricité, ventilation, plomberie) et la reconfiguration complète des espaces, des finis et du mobilier : cette liste des travaux visibles de la rue n'est pas exhaustive et plusieurs autres se déroulent simultanément à l'intérieur des murs des deux parties du campus montréalais, comme en témoignent les nombreux contrats octroyés par le Conseil d'administration de l'UQAM. La facture totale, on s'en doute, est colossale... mais demeure inconnue tout comme sa source de financement.

Rappelons que, de 2008-2009 à 2013-2014, l'UQAM a utilisé tous les surplus d'opération générés en grande partie par l'augmentation de la population étudiante (117,3 M\$) ainsi que tout le déficit autorisé (76,4 M\$) pour réaliser son plan immobilier et financer plusieurs dépenses en immobilisation qui n'ont pas obtenu le financement adéquat du ministère. Sur six ans, 188,4 M\$ ont été ainsi virés au Fonds des immobilisations, soit une moyenne de 31,4 M\$ par année pour réaliser des travaux dont la plupart n'avaient pas été prévus au budget initial (donc en principe qui ne sont pas des urgences) mais ajoutés en fin d'année budgétaire.

Puis, en 2014-2015, le gouvernement Couillard a coupé drastiquement le financement des universités. Cette politique a eu pour effet, selon la direction, de générer un manque à gagner récurrent de 20,7 M\$ à quoi venait s'ajouter l'impossibilité de faire un déficit à partir de 2015-2016 et l'annonce de coupures supplémentaires dès

septembre 2016. Le modèle budgétaire historique qui avait permis de réaliser le plan immobilier devait être révisé et une réduction significative des dépenses en immobilier était à prévoir. Ainsi, le recteur annonçait par courriel, le 23 février 2015, un moratoire sur le plan directeur immobilier (« Je l'ai dit et le répète : l'UQAM n'a pas de projet majeur d'immobilier en vue. Brique et mortier, chantier et grue, ne sont pas prévus au calendrier de l'Université. »)... toutefois une ponction de 29,8 M\$ à la réserve de 30 M\$ du Fonds des immobilisations était annoncée pour le remplacement, notamment, des systèmes d'information académiques et le rehaussement du réseau de télécommunication (réseau filaire et couverture wifi), qui, nous disait-on, allait s'effondrer d'une semaine à l'autre.<sup>1</sup>

Forcée d'abandonner l'idée de réduire les salaires de ses employés (-2 % en moyenne)<sup>2</sup>, la direction a d'abord réduit significativement les dépenses dans toutes les unités, imposant des coupures dans les services académiques dont la fermeture des bibliothèques le dimanche est emblématique. De surcroît, une baisse des revenus liée à une baisse de la population étudiante est prédite et diffusée dans les médias en septembre 2015<sup>3</sup> par le recteur qui semble alors vouloir contribuer à la réalisation de sa prophétie. En parallèle, la direction a entrepris de procéder à la rationalisation de l'offre de cours (suspension d'admission et fermeture de programmes, hausse sectorielle de la taille des groupes-cours) par l'entremise de doyens de faculté qui ont sciemment et illégalement contourné la Commission des études.<sup>4</sup> Dans un contexte de négociation, il n'est pas étonnant que la direction ait conclu que la convention collective du SPUQ et la Commission des études constituaient des obstacles à l'abolition de la moyenne cible institutionnelle, abolition qui permettrait, au nom de l'efficacité économique, de réduire le nombre de groupes-cours et d'enseignants.

Or, alors que la direction veut avoir toute la latitude pour dégrader les conditions de travail et d'étude afin de générer des revenus pour équilibrer son budget, elle poursuit

inlassablement, et ce, sans consultation, ses travaux d'infrastructure immobilière. À cet égard, un document intitulé « Plan décennal des investissements universitaires 2016-2026 » appuyé par le CA de l'UQAM le 10 novembre 2015 dresse une liste des quelques 70 travaux d'infrastructure envisagés pour la prochaine décennie. Parmi les projets prioritaires : clocher, 15 M\$; réseau filaire, 35 M\$; espaces académiques sur le campus, 19,5 M\$; Jasmin – systèmes électromécaniques, 20 M\$; pavillon de la Faculté des arts, 66 M\$; agrandissement du Centre sportif, 10,9 M\$, etc. L'investissement total projeté, dont la majeure partie est prévue pour les 5 prochaines années (288 M\$)<sup>5</sup>, s'élève à 383,6 M\$, soit une moyenne annuelle de 38,4 M\$ sur 10 ans. Alors que plusieurs cases consacrées aux sources de financement sont vides, la direction estime déjà que près de 15 % du montant global, soit 56,1 M\$, seront fournis par l'établissement, et ce, alors que les unités académiques ont déjà été saignées à blanc. Bien entendu, il est nécessaire de proposer un plan décennal immobilier si l'UQAM désire obtenir des subventions pour financer ses projets immobiliers. L'UQAM tentera-t-elle de réaliser ses projets même si ces derniers ne sont pas financés par le ministère ? Bref, la gestion du parc immobilier de l'université demeure toujours un risque financier qui pourrait continuer à pénaliser l'ensemble de la communauté uqamienne en tarissant les ressources qui devraient être consacrées à la mission académique de l'UQAM comme service public. □

1. Info-Direction – Situation financière de l'UQAM – Le recteur fait le point avec la communauté, 23 février 2015.

2. Ibidem.

3. Louise Leduc, « Baisse des demandes d'admission à l'UQAM », *La Presse*, 2 septembre 2015.

4. Voir dans ce numéro : « Une décision illégale du doyen Pallage lourde de conséquences pour l'ESG », p. 9.

5. Grand total par an pour les cinq prochaines années :

2016-2017	: 37 324 000 \$;
2017-2018	: 68 957 000 \$;
2018-2019	: 43 325 000 \$;
2019-2020	: 60 594 000 \$;
2020-2021	: 79 686 000 \$.





# Une décision illégale du doyen Pallage lourde de conséquences pour l'ESG

// ALAIN BROUILLARD – conseiller syndical et procureur du SPUQ - FP-CSN

Le 24 août 2015, le doyen Stéphane Pallage écrivait à toutes les professeures, tous les professeurs de l'ESG un courriel dans lequel on pouvait lire « *il se peut que vos classes soient plus achalandées qu'à l'habitude* ». Le doyen Pallage expliquait que le Plan de l'ESG était d'augmenter le nombre d'étudiantes, d'étudiants dans les groupes-cours au premier cycle.

Le SPUQ a donc déposé un grief le 26 août afin de contester cette décision unilatérale de l'ESG en invoquant que la responsabilité d'établir les moyennes cibles appartenait à la Commission des études et au Conseil d'administration en vertu des clauses 7.15 et 10.31 de la convention collective SPUQ-UQAM. Le résultat de cette décision fut

effectivement un accroissement important de la population étudiante au premier cycle pour les différents départements de l'ESG. En effet, la moyenne cible pour l'ensemble des départements de l'ESG était, pour l'année universitaire 2015-2016, de 48,9. La décision de Stéphane Pallage a eu pour effet d'augmenter la moyenne au premier cycle à 52,8 étudiants.

L'arbitre M<sup>e</sup> Richard Mercier, dans une sentence arbitrale rendue le 26 mai 2016, écrit : « *L'ESG a-t-elle usurpé la responsabilité de la Commission des études en augmentant elle-même la taille des groupes-cours du 1<sup>er</sup> cycle et de ce fait, violé la convention collective? La réponse est positive.* » L'arbitre ajoute : « *Donc, si une faculté augmente d'elle-même la taille de ses groupes-cours, l'équilibre de la moyenne cible institutionnelle est menacée... cette*

*augmentation du nombre d'étudiants(es) alourdit la tâche professionnelle des professeurs(es), et ce, de manière illégale.* » Toutefois, le fait que la moyenne de 52,8 étudiantes, étudiants à l'ESG dépasse largement la moyenne cible de 48,9 n'entraîne pas de conséquence pour l'Université puisque la moyenne institutionnelle de 41 a été respectée.

Mais cette prise de décision du doyen Pallage s'avère négative pour l'ESG non seulement pour l'année 2015-2016, mais également pour le futur. Ainsi, la démonstration ayant été faite que l'ESG pouvait accueillir 52,8 étudiantes, étudiants, la moyenne cible de cette faculté votée par la Commission des études pour l'année universitaire 2016-2017 est dorénavant fixée à 52,6. Une décision illégale qui comporte maintenant des conséquences malheureuses pour longtemps! □

## L'éducation et la recherche au Forum social mondial 2016

// Max Roy – Département d'études littéraires et conseiller auprès du Comité exécutif

L'éducation et la recherche étaient à l'ordre du jour du Forum social mondial (FSM) 2016 qui s'est tenu à Montréal du 9 au 14 août dernier. Plus de trente ateliers et une grande conférence y ont été consacrés, parmi une multitude d'activités qui ont attiré quelque 35 000 participants au premier rassemblement du genre dans un pays du Nord. Un atelier organisé par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) a porté sur la « *rentabilité et la responsabilité sociale de la recherche* ».

Un autre atelier, sous l'égide de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE),

tentait une « *réponse à la privatisation et à la marchandisation de l'éducation et du savoir* ». Un autre encore, organisé par le Syndicat national de l'enseignement supérieur en France (SNESUP-FSU), proposait « *un enseignement supérieur pour l'émancipation* ».

Au terme d'activités courues et de débats animés, l'assemblée de convergence sur le « *droit à l'éducation* » a souligné, entre autres, les conséquences désastreuses du « *désengagement des États dans le financement de l'éducation* », de « *la commercialisation de l'éducation* », des « *mouvements et idéologies néolibéraux et austéritaires* » et de la « *détériorisation des liens entre enseignement et recherche* ». En déplorant « *l'emprunt au [secteur] privé des modèles de gestion* », il a été jugé nécessaire de « *s'attaquer à la gouvernance*

*des institutions d'enseignement supérieur* » et de promouvoir une « *collégialité qui assure une représentativité de l'ensemble de la société* ».

Plus largement, l'Assemblée a fait ressortir des enjeux incontournables quant à l'éducation, tels que l'accessibilité, l'équité, la gratuité et l'inclusion, la mobilisation et la solidarité. Elle a aussi adopté un plan d'action pour les prochaines années qui comprend la protection des services publics et les luttes contre les politiques austéritaires.

Ont été annoncées, à cette occasion, une activité de mobilisation contre la marchandisation de l'éducation, le 15 octobre prochain, et une journée mondiale contre la précarité du travail scientifique en enseignement, le 15 décembre. □

# ARRIVÉES // Bienvenue aux collègues

Voici les noms des collègues qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM depuis janvier 2015.

## Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- Arts visuels et médiatiques : Manon De Pauw
- Chimie : Joshua Byers
- Com. sociale et publique : Mathieu Frenette
- Caroline Bouchard
- Catherine Bourassa-Dansereau
- Alexandre Coutant
- Mélanie Millette
- Danse : Armando Amos Menicacci
- Design : Thomas-Bernard Kenniff
- Didactique : Mélanie Dumouchel
- Anastassis Kozanitis
- Marie-Andrée Ledoux
- Geneviève Messier
- Karine Rondeau
- Alain Stockless
- Éduc. et form. spécialisées : Audrey Dahl
- Marie-Hélène Giguère
- Éducation et pédagogie : André-Sébastien Aubin
- Carla Barroso da Costa
- Marc Corbière
- Arianne Robichaud
- Études littéraires : Cassie Bérard
- Catherine Cyr
- Jonathan Hope
- Études urbaines et tour. : Mohamed Reda Khomsi
- Michel Rochefort
- Finance : Irina Demidova
- Xavier Mouchette
- Ivan Stetsyuk
- Xiaozhou Zhou
- Histoire : Laurent Colantonio
- Benjamin Deruelle
- Richard Matthew Pollard
- Édith-Anne Pageot
- Histoire de l'art : Sébastien Gamsb
- Marie-Jean Meurs
- Informatique : Abderrahmane Leshob
- Isabelle Bonneau
- Sanjay Dominik Jena
- Kerstin Kuyken
- Philippe Marchildon
- Marketing : Marie-Eve Faust
- Bruno Lussier
- Mathématiques : Jean-François Coeurjolly
- Anne Mackay
- Clarence Simard
- Hugh R. Thomas
- Guillaume Lavallée
- Médias : Gabrielle Trépanier-Jobin
- Danick Trottier
- Musique : Joëlle Carpentier
- Organisation et ress. hum. : Mélanie Trottier
- Luca Gili
- Philosophie : Sophie Meunier
- Psychologie : Thomas Saïas
- Kaspar Philipp Schattke
- Maude Benoit
- Science politique : Justine Brossard
- Sciences comptables : Samia Jolin-Dahel
- Madalina Solcanu
- Caroline Talbot
- Paquito Bernard
- Félix Chénier
- Tegwen Gadais
- Sc. de l'activité physique : Stéphane De Souza
- Sciences de la Terre et de l'atmosphère : Hanika Rizo
- Stéphanie Tremblay
- Sciences des religions : Brahim Boualam
- Sciences économiques : Arnaud Dellis
- Nicholas Peter Lawson
- Jean Baril
- Colin Grey
- Denise Medico
- Sciences juridiques : Majdi Ben Selma
- Marie Langevin
- Nicolas Merveille
- Peter Bataklijev
- Lise Cauchon-Roy
- Christian Lapointe
- Catherine Chesnay
- Sexologie :
- Stratégie, respons. sociale et environnementale :
- Théâtre :
- Travail social :

## Ont été embauchés avec le statut de maître de langue, de professeure, professeur invité ou substitut :

- Arts visuels et médiatiques : Emanuel Licha (invité)
- Danse : Nicole Turcotte (invitée)
- Design : Thomas-Bernard Kenniff (invité)
- Didactique : Emmanuelle Doré (invité)
- Alain Labonté (invité)
- Didactique des langues : Marie-Hélène Forget (invitée)
- Tanja Vaillancourt (invitée)
- École de langues : Min Sun (substitut-mdl)
- Beau Ryan Zuercher (subst.-mdl)
- Éduc. et form. spécialisées : Marie-Lou Caisse (invitée)
- Marie-Claude Gilbert (invitée)
- Raymonde Gosselin (invitée)
- Sonia Pelletier (invitée)
- Géographie : Mustapha Kebiche (invité)
- Médias : Sami Jean-Pierre Coll (invité)
- Sciences comptables : Samia Jolin-Dahel (substitut)
- Dominique Mercier (invité)
- Théâtre : Denis Marleau (invité)
- Catherine Vidal (invitée)



## DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM récemment. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- Arts visuels et médiatiques : Cynthia Girard (démission)  
Louise Poissant
- Chimie : Jérôme Claverie (démission)  
Mario Morin (démission)
- Communication sociale et publique : Enrico Carontini  
Alain Grandbois  
Mireille Tremblay
- Design : André Desrosiers
- Didactique : Sophie Desbiens (démission)  
Pierre Lebuis
- Didactique des langues : Kathleen Hipfner-Boucher (démiss.)
- École de langues : Gladys Benudiz
- Éduc. et form. spécialisées : Paul Bélanger  
Nicolas Fernandez (démission)
- Éducation et pédagogie : Normand Baillargeon  
Edwidge Desjardins  
Catherine Meyor
- Études littéraires : René Lapierre  
Pierre Ouellet
- Études urbaines et toutistiques : Pierre Delorme  
Pierre-Yves Guay  
David B. Hanna
- Finance : Diego Amaya (démission)  
Jean-Yves Filbien (démission)  
Aymen Karoui (démission)
- Géographie : Mohamed Berraja
- Histoire : Fernande Roy
- Linguistique : Anne-Marie Di Sciuillo
- Management et technologie : Jacques Ajenstat  
Yvon Bigras  
Lassana Maguiraga  
Khaled Mokhtari  
Jorge E. Niosi  
Marie-Ève Rancourt (démission)  
Gilles St-Amant
- Marketing : Michèle Beaudoin  
Bruno Lussier (démission)
- Mathématiques : Alexandru Badescu (démission)  
Arthur Charpentier (démission)  
Louis Charbonneau
- Médias : Gilles Coullée  
Brian Myles (démission)  
Serge Proulx
- Musique : Colette Boky  
Claire Lefebvre  
Guy Vanasse (démission)
- Organisation et ressources humaines : Diane Berthelette  
Denis Harrisson (démission)  
Ginette Legault (démission)
- Philosophie : Jacques Aumètre  
Richard Bourhis  
Sara Magrin (démission)  
Jean-Guy Meunier  
Claude Panaccio  
Julie Walsh (démission)  
Jocelyn Bélanger (démission)
- Psychologie : Jocelyn Bélanger (démission)
- Science politique : Julien Bauer  
Claude Corbo (démission)  
André Corten  
Laurent Lepage  
Nancy Thede  
Pierre P. Tremblay
- Sciences biologiques : Francine-M. Mayer  
Philip Spear  
William Vickery
- Sciences comptables : Gaétan Breton  
Nicole Lanoue
- Sciences de l'activité physique : Jean P. Boucher
- Sciences de la Terre et de l'atmosphère : Alfred Jaouich
- Sciences économiques : Pierre Lasserre  
Pierre-Carl Michaud (démission)
- Sciences juridiques : Julien Pieret (démission)
- Sexologie : André Dupras  
Joseph Josy Lévy
- Sociologie : Jocelyne Lamoureux  
Isabelle Lasvergnas-Grémy
- Stratégie, respons. sociale et environnementale : Mihaela Firsirotu  
Élizabeth Posada  
Jean-Pierre Reveret  
Robert Sheitoyan
- Théâtre : Yvon Baril (démission)  
Martine Beaulne
- Travail social : Jacob Amnon Suissa

Nous regrettons par ailleurs les décès de *Danielle Guénette* du Département de didactiques des langues, de *Bernd Jager* du Département de psychologie, de *Robert Moreau* du Département des sciences biologiques et de *Daniel Arsenault* du Département d'histoire de l'art.

298  
septembre 2016



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL